

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 25 mars 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 30      Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 19 mars 2019 s'est réuni le lundi 25 mars 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, GALDIN Nicole, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, MAURIN Patrick, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, FIGUÈS Fatima MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, VERDIER Alain, MARCHAND Jean-Pierre,

Pouvoirs : de GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie à Philippe LABARDIN, de MARCHAND Jean-Pierre à Marie-Catherine BALLEREAU,

-----  
**B.03**

**Action Cœur de Ville : phase d'initialisation**

**1. Consultation publique « 3 minutes pour réinvestir votre centre-ville »**

Le dispositif Action Cœur de Ville (ACV) étant dans sa phase dite « d'initialisation » depuis le mois d'octobre 2018 et ce jusqu'au mois de juin 2019. Une étape importante a été réalisée dans le cadre de la définition de la stratégie ainsi que du plan d'actions qui sera notamment proposé au mois de Juin 2019.

En effet, au travers d'une consultation, l'objectif est de développer une approche stratégique, transversale et co-construite du centre-ville tout en impliquant la population et les acteurs du territoire.

Une consultation a été menée sur une période d'un mois (du 4 février au 4 mars 2019), rapide, ouverte à tous et facile d'accès (version papier et numérique). L'enjeu était de solliciter le plus grand nombre d'avis et d'idées des habitants et plus largement des personnes fréquentant le centre-ville.

Au travers d'un questionnaire comportant 10 questions, les 5 axes du programme ACV sont balayés, à savoir :

- L'habitat
- Développement économique et commerciale
- L'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Mise en valeur de l'espace public et du patrimoine

- Fournir l'accès aux équipements et services publics

Les résultats obtenus permettront d'enrichir de diagnostic sur le centre-ville et seront pris en compte dans l'élaboration de la stratégie de revitalisation et du plan d'actions qui en découlera.

A ce titre, une forte mobilisation a été constatée car plus de 1000 contributions ont été comptabilisées et prises en compte.

### **Synthèse des résultats**

- o La majorité des répondants habite Marmande (57%) et près d'un tiers des répondants habite dans une autre commune de Val de Garonne Agglomération (29%).
- o Toutes les catégories d'âge sont représentées. 77% des répondants ont entre 15 et 59 ans. A noter que les plus de 75ans sont les moins représentés avec seulement 3%.
- o La grande majorité des répondants, consomment, effectuent leurs démarches administratives et s'y divertissent.
- o Atout / Faiblesse du centre-ville
  - Les espaces verts du centre-ville apparaissent clairement comme *l'atout principal*. Son patrimoine ainsi que ses manifestations se détachent dans un deuxième temps.
  - Les commerces quant à eux apparaissent clairement comme *la faiblesse principale*, avant les conditions de circulations.
- o Une classification des lieux qui doivent gagner en dynamisme était demandée, un trio se détache parmi toutes les propositions. Il se classe de la manière suivante :
  - La rue Charles de Gaulle
  - Le quartier du marché
  - La rue Toupinerie et Abel Boyé
- o Parmi les différentes propositions sur les types d'achats souhaités en centre-ville, *les vêtements et chaussures ; restaurants et bars* ainsi que *les livres et multimédias* apparaissent comme une volonté. *L'alimentation et l'artisanat local* sont également des d'achats susceptibles de se faire en centre-ville.
- o Les conditions de circulation en centre-ville est un questionnement important, à ce titre, 85% des réponses s'orientent vers les modes doux et les transports en commun plutôt que la voiture.
- o Les stationnements en centre-ville ou à proximité est également un sujet traité au cours de cette consultation. L'enjeu était de connaître les modalités de fonctionnement des usagers quant à ces équipements. Le parking de « la Filhole » apparaît comme être le parking le plus utilisé dans le centre-ville.
- o Enfin, une question ouverte était proposée afin de recenser les différents avis quant à la redynamisation du centre-ville. 80% des répondants ont formulé des propositions. Cette question demande une analyse fine afin de prendre en compte l'ensemble des avis.

## **2. Validation de la cartographie des immeubles potentiellement éligibles aux aides d'Action Logement**

Le 20 novembre 2018, la Ville de Marmande et Val de Garonne Agglomération ont signé à Paris une convention opérationnelle avec Action Logement, l'un des partenaires de la Ville dans le cadre du programme Action Cœur de Ville (ACV). Action Logement s'est ainsi engagé à participer à la rénovation immobilière du centre-ville. L'enjeu est de contribuer, en priorité, au renouvellement de l'offre de logement locative.

La signature d'une convention opérationnelle entre Action Logement, la Ville de Marmande et Val de Garonne Agglomération, a permis de définir les engagements respectifs des parties prenantes, dans le cadre du volet Habitat du programme Action Cœur de Ville. Elle a aussi permis de préciser les modalités de financement des opérations retenues par la Ville, Val de Garonne Agglomération et Action Logement.

Dans ce cadre, la Ville de Marmande s'était engagée à répertorier des parcelles bâties qu'elle maîtrise ou qui sont maîtrisées par des opérateurs publics fonciers, ou des opérateurs privés, dans des conditions de mutabilité maîtrisées par la Ville, susceptibles de faire l'objet du programme de financement d'Action Logement Services. Action Logement Services s'est engagé à analyser ces opérations pour valider leur conformité à ses objectifs, et pour celles qui y répondent, à instruire les demandes de financement portées par les opérateurs sociaux ou privés qui se porteront investisseurs de ces opérations en accord avec la Ville, afin d'en faciliter la réalisation.

Le financement d'Action Logement Services porte sur des travaux liés à des opérations d'acquisition-réhabilitation ou de réhabilitation seule, d'immeubles entiers situés dans le périmètre d'Opération de Revitalisation de Territoire.

A ce titre, la Ville de Marmande, en collaboration avec Val de Garonne Agglomération, a mené un travail d'identification de ces parcelles du centre-ville, considérés comme stratégiques et potentiellement éligibles aux aides proposées par Action Logement, dans le cadre du programme Action Cœur de Ville.

### **3. Appel à projets « Réinventons nos cœurs de ville »**

Un appel à projets a été lancé par le Ministère de la cohésion des territoires, spécifiquement ouvert aux 222 villes labellisées « Cœur de ville ». L'objectif principal est de faciliter l'émergence de projets urbains innovants en centre-ville sur les volets habitat et développement économique et commercial.

Marmande, aux côtés de Tonneins et Val de Garonne Agglomération, a déposé une candidature qui consistait à proposer un site s'inscrivant dans la stratégie globale de revitalisation du centre-ville.

La candidature de la ville de Marmande ayant été retenue. Cet appel à projet permet notamment de bénéficier de l'accompagnement de l'Etat et de ces partenaires et d'un effet levier en termes d'attractivité.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

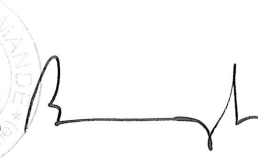

- Prend acte** de la présente synthèse des résultats obtenus dans le cadre de la consultation publique « 3 minutes pour réinvestir votre centre-ville ».
- Approuve** la cartographie proposée dans le cadre de la convention opérationnelle signée avec Action Logement et la liste des immeubles annexée.

- Précise** que le repérage proposé sera transmis à Action Logement pour analyse, par leurs services, de leur éligibilité aux financements Action Logement.
- Autorise** M. Le Maire ou son représentant légal à signer tout document correspondant et de percevoir les recettes afférentes à cette opération.
- Prend acte** que la ville de Marmande est retenue à l'appel à projets « Réinventons nos cœurs de ville »

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32  
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,  
Marmande le 26 mars 2019

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 2/04/2019  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 2/04/2019

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET